




# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

Extension d'une carrière de sables et graviers la commune de Portets (33)

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

CMGO

Raison sociale

Carrières et Matériaux Grand Ouest

N° SIRET

5 3 7 4 3 3 1 8 7 0 0 3 7 5

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

LIBREAU

Prénom(s)

Pierre

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.c	Le projet consiste en l'extension, sur une surface d'environ 7 ha, d'une carrière de sables et graviers actuellement autorisée à l'exploitation.
47.a	Le projet nécessitera le défrichement d'environ 7 ha de boisement (replantés après exploitation).

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société CMGO exploite une carrière sur la commune de Portets (33). Cette activité est autorisée par Arrêté Préfectoral du 11 décembre 2014 pour une durée de 30 ans, soit jusqu'en décembre 2044. Il s'agit de l'extraction de sables et graviers sur un site présentant une superficie totale d'environ 23,67 ha. Aujourd'hui, suite à une avancée plus rapide du phasage, l'exploitation de ces terrains sera achevée d'ici 2025. La société souhaite pérenniser son activité sur le secteur. Pour cela, elle a obtenu la maîtrise foncière de nouveaux terrains, dans la continuité de son exploitation, présentant un gisement similaire. Le projet vise donc à étendre l'autorisation sur une surface d'environ 7 ha, sans prolongation de la durée d'autorisation, tout en conservant les modalités d'exploitation actuelles. Dans le cadre de ce projet, la production maximale du site sera portée à 110 000 tonnes/an.

En parallèle de l'activité d'extraction et dans le cadre de la remise en état, le site de Portets est autorisée à accueillir des matériaux inertes extérieurs. Cette activité sera continuée sur la suite de l'autorisation.

Les caractéristiques du projet sont détaillées en annexe 7.  
Aucune démolition ou construction ne sera effectuée.

#### 4.2 Objectifs du projet

CMGO souhaite intégrer dans l'emprise de sa carrière de nouveaux terrains présentant un gisement favorable à la production de sables et graviers. Ainsi, depuis plusieurs années, la société a lancé des prospections et études sur le secteur. En été 2022, CMGO a déposé une demande d'extension sur une surface d'environ 25 ha dont une partie se localise en zone N du document d'urbanisme. Au regard des délais de mise en compatibilité du document d'urbanisme (initié par la communauté de communes) et des délais d'instruction, il se dessine une rupture de la production sur la carrière dans les prochaines années ce qui impacterait l'approvisionnement des installations de Saint-Selve et, à plus large échelle, de l'approvisionnement du marché local déjà déficitaire en granulats.

Ainsi, afin d'anticiper l'épuisement des ressources autorisées de la carrière, la société souhaite diviser son projet d'extension en 2 phases. La première sur les terrains directement dans la continuité de l'extraction actuelle (environ 7 ha sur les 25 ha) sur une zone ne présentant pas d'enjeux majeurs et où le document d'urbanisme est compatible avec une activité de carrière.

En parallèle la demande d'extension globale est maintenue.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

L'extension est en continuité logique et immédiate avec le site actuellement exploité.

Préalablement au démarrage de l'exploitation de l'extension, les terrains seront sécurisés. Pour cela, une clôture sera mise en place. Des panneaux seront également positionnés afin de signaler l'interdiction d'accès.

La terre végétale présente sera retirée, en la séparant autant que possible des matériaux sous-jacent. Elle sera stockée sous forme de merlons, positionnés en bordure des zones exploitées afin de former une barrière visuelle et sonore. A la fin de l'exploitation de la zone, ces merlons seront repris pour taluter les berges des fosses ou pour être régalés en dernière couche des secteurs remblayés.

Le décapage des stériles est effectué à l'aide d'une pelle et d'un ou deux tombereaux (ponctuellement chargeur). Il s'agit de la part de matériaux non valorisables qui présente une épaisseur variable. Ces matériaux sont utilisés pour réaliser le remblaiement de certains terrains dans le cadre de la remise en état. Un stockage temporaire sous forme de merlon peut être réalisé. A noter que ces stériles de découverte se composent de sables limono-argileux.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'extraction continuera à être réalisée à l'aide d'une pelle mécanique dans la continuité de l'exploitation actuelle. Ces équipements permettent d'assurer l'excavation des matériaux sur l'ensemble de la hauteur : entre 9 et 11 m en moyenne. A noter que l'exploitation est réalisée hors d'eau sans pompage, aucune circulation d'eau ne prenant place au niveau de la couche géologique exploitée.

Les matériaux excavés sont stockés temporairement sur la carrière avant d'être repris au chargeur pour alimenter les camions qui assurent leur transport jusqu'au site de Saint-Selve (33) où la société CMGO exploite une installation de traitement des matériaux (autorisée par AP du 22 juin 2010) permettant de produire des granulats roulés et concassés. La société CMGO travaille actuellement sur la mise en place d'un nouvel itinéraire pour assurer ce transfert de matériaux ce qui, à terme, permettra de réduire le trafic sur les voies publiques et diminuer la distance de transport (et donc les émissions de gaz à effet de serre lié aux camions).

Les matériaux traités répondent à une demande locale de granulats. Globalement, ils alimentent un secteur de 30 km autour du site. Ces matériaux sont en grande majorité employés au niveau des centrales à béton de la Métropole Bordelaise.

Après exploitation, les terrains sont remis en état. Dans ce cadre, des matériaux inertes extérieurs sont accueillis.

Le projet d'exploitation du site est présenté précisément dans l'annexe 7.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La présente demande d'examen au cas par cas permettra de définir le caractère substantiel ou non de la demande. Si la modification est considérée substantielle, un dossier d'autorisation devra être réalisé. Dans le cas d'une modification notable, mais non substantielle, l'exploitant procédera au dépôt d'un dossier de porter à connaissance.

Une fois la procédure de d'autorisation de l'extension au titre de la rubrique 2510, le site pourra continuer son exploitation.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de l'extension Production demandée (moyenne / maximale) Date fin d'autorisation actuelle	7 ha 02 a 70 ca 50 000 t/an & 110 000 t/an décembre 2044

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :  BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :  °  ,  "  Lat. :  °  ,  "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :  °  ,  "  Lat. :  °  ,  "

Point de d'arrivée : Long. :  °  ,  "  Lat. :  °  ,  "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

#### 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

La carrière en cours d'exploitation a été autorisée pour la première fois par arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2014, pour une durée de 30 ans. Cet arrêté autorisait alors une surface totale d'environ 23,67 ha et une production de 50 000 t/an en moyenne (100 000 t/an maximum).

Aujourd'hui, la volonté de la société est d'étendre son site sur les terrains directement limitrophes (environ 7 ha).

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se trouve pas dans une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF). La plus proche est la ZNIEFF de type II de "Têtes de bassin versant et réseau hydrographique du Gat Mort" (code 720030050) située à environ 1,85 km au Nord-Ouest du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'autoroute A 62 présente à 1,2 km au Sud-Ouest ainsi que la route D1113 à 1,5 km au Nord-Est sont concernées par le PPBE de la Gironde approuvé par Arrêté Préfectoral du 18 juillet 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A noter cependant qu'une zone humide de 0,96 ha a été identifiée sur la zone de l'extension.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Portets est concernée par le PPR inondation de la Garonne (prescrit le 23 mai 2014). Les terrains concernés par le projet ne sont pas compris dans ce zonage.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé dans la ZRE3302 mis en place par l'arrêté préfectoral n°E2005/14 du 28/02/2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les périmètres de protection éloignées du champ captant de Bellefond et du captage de Grangeneuve (non exploité) sont localisés à proximité du site mais ne sont pas concernés par la carrière et son projet d'extension. CMGO s'engage à respecter les prescriptions de l'ARS NA.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 FR 7200797 de « Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats » prend place à 1,7 km à l'Ouest du site d'étude.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation sera réalisée sans atteindre les nappes souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'objectif premier du projet est d'alimenter en granulats le marché local. Les matériaux qui seront extraits des terrains de l'extension seront transférés sur le site de traitement et de négoce de la société. Ils seront ensuite commercialisés avec un rayon de chalandise d'environ 30 km (Gironde et essentiellement Bordeaux).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation du sous-sol induit la création de fosse d'extraction. Une partie de ces fosses sera remblayée.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le remblaiement sera effectué avec les stériles du site et des matériaux inertes extérieurs non recyclables afin d'assurer une intégration harmonieuse du site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic écologique a été réalisé au niveau des terrains visés par le projet. Cette étude a permis de mettre en évidence les habitats et espèces à enjeux du site et de prévoir, dès l'élaboration du projet, des mesures permettant d'éviter toute incidence notable. Les mesures, détaillées dans l'annexe 7, permettent d'éviter toute incidence notable sur le milieu naturel. Il s'agit notamment : du respect d'un calendrier écologique d'intervention, de la préservation d'arbres en lisière de site et de la création d'une zone humide.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 1,7km du Site d'Importance Communautaire du "Gat Mort". Le projet n'impacte pas les habitats ou les espèces affiliées à cette ZSC.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consomme en carrière des espaces forestiers. La surface impliquée correspond principalement à une forêt de feuillus et de conifères (environ 7 ha). Les démarches liées à ce défrichement seront réalisées une fois les conclusions du cas par cas obtenues.  A noter que la très grande majorité du site(carrière et extension) sera remise en surface forestière après exploitation.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une canalisation de gaz naturel longe le site en limite Nord-Ouest. Cette canalisation est connue de l'exploitant et un retrait de l'activité vis-à-vis de ce réseau est respecté.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'accès à la carrière a été créé lors de son ouverture. Cet accès a été dimensionné et aménagé afin d'assurer la sécurité de chacun. Un nouvel accès sera prochainement mis en place empruntant des pistes forestières qui seront aménagées et sécurisées. La potentielle augmentation du trafic, liée à l'augmentation de la production, sera lissée sur l'année (le site fonctionnant actuellement par campagnes). Les axes routiers le reliant au site de Saint- Selve sont suffisamment dimensionnés.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité d'extraction génère du bruit du fait de l'utilisation d'engins. Les engins utilisés sont conformes à la réglementation et peu nombreux. Une installation de traitement est ponctuellement présente
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité va continuer à s'enfoncer vers le Sud au sein du massif boisé. Les suivis réalisés montrent un respect des seuils réglementaires.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La circulation des engins, principalement en période hivernale génère des émissions lumineuses. Il s'agit uniquement des phares des engins : émissions peu impactantes (faible nombre d'engins).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales ruissellent vers les points bas puis s'infiltrent progressivement dans le sol argilo graveleux.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux souterraines.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité qui sera menée sur les terrains n'est pas génératrice de déchets. Si nécessaire, les produits potentiellement polluant (entretien léger des engins) seront stockés en fûts, sur rétention et dans un container comme prévu dans l'Arrêté actuel. L'entretien lourd continuera à être effectué dans des ateliers adaptés à l'extérieur du site. Les stériles de découverte sont employés pour la remise en état des terrains (cf. Annexe 7).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur du site est plat et rapidement masqué par la végétation avoisinante.  A noter qu'aucun élément patrimonial ne se localise à proximité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension consommera de l'espace forestier du secteur. Ceux ci ne font l'objet d'aucune activité et sont classés en zone Ng (naturel carrière) dans le document d'urbanisme applicable.  Le projet de remise en état est présenté en annexe 7. Celui ci prévoit le reboisement de la grande majorité du site.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

La société CMGO exploite dans le secteur : un site de traitement et de négoce de matériaux sur la commune de Saint-Selve et des zones d'extractions à Saint-Selve, Saint-Michel-de-Rieufret et Virelade. Les sites CMGO fonctionnent en synergie. Les effets cumulés potentiels sont uniquement liés au trafic routier mais ceux ci restent faible du fait de la proximité des sites et de l'utilisation d'axes routiers adaptés. Les mesures prises sur chacun de ces sites permettent de maîtriser ces incidences : remise en état coordonnées, conservation de bordures boisées, entretien des engins, gestion du risque pollution.... Un projet de parc photovoltaïque est en cours au Sud-Ouest du site. Ce projet a fait l'objet d'une étude d'impact ayant défini des mesures conformes à la séquence ERC. Les surfaces concernées par la présente demande d'extension ne sont pas de nature à engendrer un impact cumulé notable avec le parc: réaménagement progressif, maintien continuité boisée...

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des mesures sont prévues sur le site. Celles ci sont détaillées en annexe 7.

A noter notamment que :

- Les terres de découverte seront stockées en merlons périphériques ou directement employés pour le réaménagement du site ;
- Un projet de remise en état du site a été établi. Celui ci permettra d'intégrer le site dans son environnement ;
- Les garanties financières du site, intégrant le projet d'extension sans prolongation d'activité, ont été calculées ;
- Un contrôle de l'émergence de bruits sera réalisé à l'ouverture en chantier de l'extension ;
- Un diagnostic paysager a été réalisé sur le site, celui ci a permis de définir des mesures pour l'intégration du site ;
- Un diagnostic écologique a été réalisé et a permis de définir les mesures à mettre en place pour maîtriser tout risque d'impact sur le milieu naturel ;
- Les surfaces défrichées feront l'objet d'une compensation ;
- Des mesures sont prévues afin d'éviter tout risque de pollution des eaux et des sols ;
- Une zone humide présentant, à terme, des fonctionnalités plus intéressantes, sera créée avant tout travaux sur l'extension ;
- Un suivi de la nappe sera mis en place (qualité et piézométrie).

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'extension prend place dans la continuité directe des terrains exploités par CMGO . Il s'agit d'une surface modérée (7 ha supplémentaires exploitables). Les analyses réalisées, notamment écologique et paysagère, ont permis de déterminer des mesures permettant la préservation des enjeux locaux.


Au regard des éléments décrits dans le dossier, il nous semble que le projet d'extension et de prolongation est non substantiel.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Porter à connaissance	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

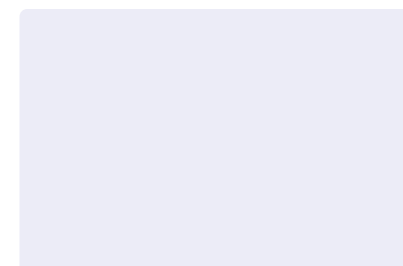
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le  /  /



Signature du (des) demandeur(s)